



# DÉLIBÉRATION

## du 25 mars 2025

Présents : 23 Excusés : 2 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>26 MARS 2025</b> Publiée, le <b>28 MARS 2025</b> Notifiée, le	<b>Étaient présents</b> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <b>Étaient absents excusés</b> : M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à Maria COURTAY), Rosalie OUTIN <b>Assistaient également au titre des services</b> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <b>Secrétaire de séance</b> : Noëlle BICHON <b>Date de la convocation</b> : 12 mars 2025
<b>Délibération n°25.2.08</b>	<b>FINANCES</b> <b>Création Autorisation de Programme / Crédits de paiement – Réhabilitation de l'Eglise</b>

Madame Le Maire rappelle les délibérations suivantes :

- ✓ n° 24.7.5 du 12/11/2024 attribuant les lots 1 (Maçonnerie/Pierre de taille) et 5 (Cloches- Cadrons d'horloge)
- ✓ n° 24.8.05 du 17/12/2024 attribuant les lots 2 (Charpente-Menuiserie-Serrurerie) et 3 (couverture)
- ✓ n° 25.1.22 du 24/12/2024 attribuant les lots 4 (Beffroi) et 6 (vitraux)

pour la rénovation de l'Eglise Saint Pierre Saint Paul.

Le coût global des travaux est évalué à 708 998€ TTC.

Le montant global et les crédits de paiements par années sont détaillés ci-dessous, toutes taxes comprises.

N° AP/CP	Intitulé	Montant de l'autorisation de programme	CP 2025 prévisionnels	CP 2026 prévisionnels
25_01	Réhabilitation de l'Eglise	708 998 €	350 214 €	358 784 €

Cette AP/CP figurera dans l'opération 25-01 « Réhabilitation de l'Eglise » du budget municipal qu'il convient de créer en tant qu'opération d'équipement budgétaire et niveau de vote.

### **Après avoir entendu cet exposé,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3 I ;**

**Vu l'instruction M57 ;**

**Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de la réhabilitation de l'Eglise ;**

**Considérant la présentation en commission des finances des 19 février et 5 mars 2025 ;**

**Considérant les documents d'analyse remis aux élus et présentés en séance ;**

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

► **AUTORISE** le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP nécessaire au montage du projet de la réhabilitation de l'Eglise

► **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux travaux de réhabilitation de l'Eglise détaillé dans le tableau ci-dessus ;

► **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025

**Noëlle BICHON**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,**  
**Nadine YOU**

